



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
6 juin 2023**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 4 avril 2023, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Louison DONIER
Excusées :	Françoise DESMIDT, Mathilde FAVRE,
Pouvoirs :	Françoise DESMIDT à Christianne MAURON Mathilde FAVRE à Christophe PERROUSSET
Secrétaire de séance :	Isabelle GREGIS

Ouverture de la séance : 19 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2023 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

ARRETES DU MAIRE

ARRETE A20230504_005 : autorisation d'ouverture tardive café la Chope le 12/05/2023

ARRETE A20230504_006 : autorisation de transfert du débit de tabac « Tabac les Colonnes »

ARRETE A20230515_007 : représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)

CONVENTION

CONVENTION entre la commune et M. et Mme LONGO Jérémy pour accès à leur propriété par le chemin rural, Pérignat

DECISIONS DU MAIRE

DECISION DE2023-192-093 : signée le 13/04/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 27,87 € HT soit 33,44€ TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DECISION DE2023-192-094 : signée le 13/04/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 394,02 € HT soit 472,82 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DECISION DE2023-192-095 : signée le 27/03/2023 avec ALDENE TECNIC BUREAU de 6.190,00 € HT soit 7.428,00 € TTC pour l'extension du système de couverture téléphonie pour école et musée

DECISION DE2023-192-096 : signée le 27/03/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 2.490,00 € HT soit 2.988,00 € TTC pour l'achat d'un coffre-fort ignifugé pour les registres d'état-civil et délibérations

DECISION DE2023-192-97 : signée le 17/04/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 189,40 € HT soit 227,28 € TTC pour l'achat d'un toner + tambour d'imprimante HP 126 A - urbanisme

DECISION DE2023-192-098 : signée le 17/04/2023 avec DIFCO de 151,22 HT soit 181,46 € TTC pour l'achat de détachant pour le gymnase

DECISION DE2023-192-099 : signée le 17/04/2023 avec GONCET de 1.182,45 € HT soit 1.418,94 € TTC pour l'intervention sur le circulateur eau chaude du gymnase

DECISION DE2023-192-100 : signée le 17/04/2023 avec SONEPAR de 656,09 € HT soit 787,31 € TTC pour l'achat de fournitures électriques pour divers services

DECISION DE2023-192-101 : signée le 17/04/2023 avec ESAT LA FRETE de 2.160,90,00 € HT soit 2.593,08 € TTC pour l'entretien des espaces verts au foyer des Pragnères

DECISION DE2023-192-102 : signée le 18/04/2023 avec APAVE INFRASTRUCTURES de 1.900,00 € HT soit 2.280,00 € TTC pour le contrôle technique suite à l'aménagement de la nouvelle organisation des locaux périscolaires (cuisine pédagogique et nouvelle ouverture)

DECISION DE2023-192-103 : signée le 18/04/2023 avec AINTEGRA de 17.110,00 € HT soit 20.532,00 € TTC pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de la résidence des Pragnères et du parvis des locaux commerciaux

DECISION DE2023-192-104 : signée le 02/05/2023 avec ATH de 9.714,20 € HT soit 11.657,04 € TTC pour la réfection des peintures des boiseries extérieures du bâtiment de l'Oignin

DECISION DE2023-192-105 : signée le 25/04/2023 avec CAMPING PARADIS - LES GORGES DE L'OIGNIN de 145,20 € HT soit 159,50 € TTC pour la location de 2 chalets 4 et 6 personnes du 16 au 17/09/2023 - JEP musée

DECISION DE2023-192-106 : signée le 27/04/2023 avec STAMP de 1.608,72 € HT soit 1.930,46 € TTC pour l'achat de 12 mange-debout pour la salle polyvalente

DECISION DE2023-192-107 : signée le 27/04/2023 avec LA BOUTIQUE EN FETE de 198,04 € HT soit 237,65 € TTC pour la location de costumes pour la nuit des musées

DECISION DE2023-192-108 : signée le 02/05/2023 avec TRANSPORTS DE L'AIN de 86,36 € HT soit 95,00 € TTC pour le déplacement du centre de loisirs à la ferme des Parochettes à Intriart le 31/05/2023 après-midi

DECISION DE2023-192-109 : signée le 24/03/2023 avec CROCHET ESPACES VERTS de 580,00 € HT soit 696,00 € TTC pour l'élagage de 20 érables le long de la RD 18

DECISION DE2023-192-110 : signée le 10/05/2023 avec VOIX DE L'AIN de 655,52 € HT soit 786,62 € TTC pour l'insertion dans le guide d'été des activités du musée

DECISION DE2023-192-111 : signée le 10/05/2023 avec EBRA MEDIA de 210,00 € HT soit 252,00 € TTC pour l'insertion dans le guide d'été des activités du musée

DECISION DE2023-192-112 : signée le 09/05/2023 avec POLE COOPERATIVE ARTISTIQUE de 9.900,00 € HT soit 11.880,00 € TTC pour la mise à disposition d'un musicien pour 6 classes élémentaires et 4 classes maternelles pour l'année 2023/2024

DECISION DE2023-192-113 : signée le 09/05/2023 avec MARBRERIE COCHOD de 4.055,00 € HT soit 4.866,00 € TTC pour la restauration du socle de la croix de Tignat

DECISION DE2023-192-114 : signée le 09/05/2023 avec PERRIER Bernard de 5.590,00 € HT soit 6.708,00 € TTC pour le fauchage des talus sur routes communales et montée d'Heyriat (37h en juin + 49h en octobre)

DECISION DE2023-192-115 : signée le 09/05/2023 avec PERRIER Bernard de 6.760,00 € HT soit 8.112,00 € TTC pour le fauchage des talus en herbe sur le chemin des Colonnes, chemin de la Monta et chemin de la Longeon : fin mai - début juin ; et pour le fauchage et l'élagage au rotor de tous les chemins communaux : en hiver

DECISION DE2023-192-116 : signée le 09/05/2023 avec PERRIER Bernard de 1.040,00 € HT soit 1.248,00 € TTC pour le broyage d'herbe sur diverses parcelles et fossés, 1 passage en juin et 1 passage en automne

DECISION DE2023-192-117 : signée le 11/05/2023 avec ATELIER ROBIN de 1.200,00 € HT soit 1.440,00 € TTC pour la remise en état d'un timon de remorque

DECISION DE2023-192-118 : signée le 12/05/2023 avec CHARVET de 70,80 € HT soit 87,96 € TTC pour la mise en place de l'interaction entre le logiciel CHARVET et l'application panneau pocket - Abonnement annuel : 3 mois offerts. Pour 2023 23,60 € HT soit 28,32 € TTC de juin à décembre

DECISION DE2023-192-119 : signée le 12/05/2023 avec SEDI EQUIPEMENT de 178,70 € HT soit 214,44 € TTC pour l'achat de fournitures pour le service état-civil

DECISION DE2023-192-120 : signée le 17/05/2023 avec TRANSPORTS DE L'AIN de 131,82 € HT soit 145,00 € TTC pour le transport des élèves de CM2 de l'école d'Izernore au collège de Montréal-la-Cluse - 15-06/2023

DECISION DE2023-192-121 : signée le 17/05/2023 avec AF COMMUNICATION de 550,00 € HT soit 660,00 € TTC pour l'insertion publicitaire dans le PLAN 2023 de HAUT BUGEY TOURISME - musée archéologique

DECISION DE2023-192-122 : signée le 23/05/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 248,50 € HT soit 298,20 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie + cartouches pour la bibliothèque

DECISION DE2023-192-123 : signée le 23/05/2023 avec PICHON de 188,76 € HT soit 226,51 € TTC pour l'achat de jeux de société pour la bibliothèque

DECISION DE2023-192-124 : signée le 24/05/2023 avec FABREGUE de 38,00 € HT soit 45,60 € TTC pour l'achat de fournitures - service ANTS (pièces d'identité)

DECISION DE2023-192-125 : signée le 24/05/2023 avec FABREGUE de 60,88 € HT soit 73,06 € TTC pour l'achat de fournitures pour le service ANTS (pièces d'identité)

DECISION DE2023-192-126 : signée le 25/05/2023 avec CHARVET de 2.970,00 € HT soit 3.564,00 € TTC pour la maintenance du dispositif PANNEAU LUMINEUX double face + TOTEM

DECISION DE2023-192-127 : signée le 25/05/2023 avec CHARVET de 70,80 € HT soit 84,96 € TTC pour la mise en place de l'interface entre le logiciel NEOSCREEN et PANNEAU POCKET - abonnement annuel - **ANNULEE (idem DE2023-192-118)**

DECISION DE2023-192-128 : signée le 25/05/2023 avec CHARVET de 95,00 € HT soit 114,00 € TTC pour une téléformation au logiciel NEOSCREEN

DECISION DE2023-192-129 : signée le 30/05/2023 avec JURA PROTECTION INCENDIE de 2.175,00 € HT soit 2.610,00 € TTC pour la vérification des bornes et bouches incendie 2023

DE2023-192-130 : signée le 01/06/2023 avec ALDENE TECHNIC BUREAU de 164,00 € HT soit 196,80 € TTC pour l'achat d'un combiné téléphonique DECT renforcé - musée

DELIBERATION 2023017 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification - création d'un poste d'agent de maîtrise principal - et la mise à jour du tableau des emplois communaux au 1^{er} juillet 2023 comme indiqué ci-dessous.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		NOMBRE			
EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	AUTORISE	POURVUS STAGIAIRE TITULAIRE	POURVUS CONTRACT.	NON POURVU
Fonctionnel	Directeur Général des Services de commune de - de 3500 habitants	1	1	0	0
	Attaché Territorial Principal	1	1	0	0

Service administratif	Rédacteur Territorial	1	0	0	1
	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	3	1	0	2
	Adjoint Administratif Territorial	2	2	0	0
	Technicien	1	0	0	1
	Agent de Maîtrise	2	2	0	0
Service technique	Agent de Maîtrise Principal	1	0	0	1
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3	1	0	2
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	5	2	0	3
Service social	Adjoint Technique Territorial	4	4	0	0
	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	1
Service culturel	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	1
	Adjoint du patrimoine	1	0	0	1
Service de Police municipale	Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
TOTAL		35	22	0	13

DELIBERATION 2023018 : EMPLOIS SAISONNIERS 2023 - SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 17 emplois pour accroissement saisonnier d'activité, d'agents techniques, sur la saison estivale de juin à août pour une durée de 2 semaines chacun, afin d'effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts.

DELIBERATION 2023019 : EMPLOIS SAISONNIERS 2023 - SERVICE MUSEE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer :

- 1 emploi, pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent de médiation culturelle, sur la saison estivale de juillet et août pour une période de 2 mois et sur une durée de 35 heures hebdomadaire,
- 1 emploi, pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent d'accueil du public, pour une période d'un mois et sur une durée de 35 heures hebdomadaire.

DELIBERATION 2023020 : EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE COMPTABILITE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 1 emploi administratif pour accroissement temporaire d'activité, d'agent administratif, pour une période de 1 mois, la durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 35h. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs, échelle C1, 1^{er} échelon.

DELIBERATION 2023021 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modification N° 1 sur le budget général relative à l'opération de virement de crédit suivante :

- Diminution des crédits pour un montant de 13.000 € du compte 615228 autres bâtiments
- Augmentation des crédits d'un montant de 13.000 € du compte 673 titres annulés (sur exercices antérieurs)

DELIBERATION 2023022 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « LES CRINS D'IZERNORE »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « les Crins d'Izernore » d'un montant de 800 € dans le cadre de la participation de 5 cavaliers - dont 2 administrés de la commune - au épreuves du championnat de France de Sauts d'Obstacles qui se dérouleront à Lamotte-Beuvron du 22 au 29 juillet 2023.

DELIBERATION 2023023 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE L'AIN »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « les Cadets de la Gendarmerie nationale de l'Ain » d'un montant de 100 € pour la promotion « Guy Jean-Marie » à laquelle participe une jeune administrée de la commune.

DELIBERATION 2023024 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA MAISON DE SANTE DU FRENE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du mail reçu de Monsieur Dominique TURC, Maire de Saint Martin du Fresne concernant la demande de participation financière de la commune d'Izernore à la maison de santé du Frêne suite à la requête émanant des médecins de la structure médicale.

Afin d'assurer l'attractivité de l'établissement et garantir sa pérennité, il est demandé aux communes concernées par la patientèle de la maison de santé du Frêne, de participer aux frais de fonctionnement de cette dernière.

Madame le Maire informe que de nombreuses rencontres entre les différents maires des communes sollicitées ont eu lieu et qu'une importante réflexion a été menée sur les différentes modalités de financement possibles.

Elle précise que le choix s'est porté sur une participation au coût de fonctionnement du secrétariat du cabinet médical estimé à 28.000 € par an et correspondant au coût salarial de l'assistante.

Elle explique que dans le contexte subi de désertification médicale, il est essentiel de maintenir un pôle médical sur le territoire et d'encourager les éventuelles installations par des actions publiques fortes. Elle précise, par ailleurs, qu'un nouveau médecin serait susceptible de pratiquer au sein de la maison de santé au mois de juin 2023 et que la prise en charge du coût salarial du secrétariat constitue un atout d'attractivité.

L'arrivée d'un nouveau praticien donne de réelles perspectives de soins pour nos administrés.

Madame le Maire rajoute que l'objectif de la demande de financement constitue, bien entendu, la possibilité pour le cabinet médical de pouvoir accueillir de nouveaux patients des communes contributives.

Dans le cadre de cette opération, le montant définitif de la participation ne pourra être estimé qu'après retour de l'ensemble des communes concernées.

Une simulation de la participation potentielle des communes a, toutefois, été réalisée sur la base des coûts de fonctionnement du secrétariat du cabinet médical 2023 estimés à 28.000 € annuels.

Ainsi, proportionnellement aux besoins de la population d'Izernore, le montant de la contribution a été évalué à 1.772 € annuels.

Afin de formaliser les modalités d'organisation du dispositif de financement, une convention sera prochainement proposée.

Il a, d'ores et déjà, été établi qu'elle portera sur une durée maximale de 5 ans et qu'elle fera l'objet d'un ajustement annuel, à la date d'anniversaire, en fonction du nombre d'administrés réels fréquentant la maison de santé.

Pour l'année 2023, la participation communale prendra effet au 1^{er} juillet et sera calculée prorata temporis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer financièrement au coût de fonctionnement du secrétariat du cabinet médical, estimé à 28.000 € annuels et représentant le salaire de la secrétaire, conformément aux modalités présentées par Madame le Maire.

DELIBERATION 2023025 : ACQUISITION DE PARCELLES DE VOIRIE AUPRES DES CONSORTS JOYARD Amaury et Orlane - rue de la Mode

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les consorts JOYARD sont propriétaires des parcelles cadastrées section AH n° 0035 de 1965 m² et n° 0054 de 32 m².

Il semble qu'une erreur se soit glissée à un moment dans les plans cadastraux qui ne faisaient plus apparaître la parcelle section AH n° 0054.

D'autre part, il a été constaté que la parcelle cadastrée section AH n° 0054 a été intégrée à la voirie lors de travaux anciens, sans acte spécifique, alors qu'à ce jour elle est toujours propriété des consorts JOYARD. Elle correspond à la voirie sur la longueur de la parcelle section AH n° 0035.

Le service du cadastre, consulté, a procédé à la régularisation de cette erreur en positionnant la parcelle section AH n° 0054 aux droits de la parcelle section AH n° 0035.

Le Conseil Municipal - M. Raymond JOYARD, concerné se retire du débat et du vote - décide d'acquiescer à l'Euro symbolique la parcelle cadastrée section AH N° 0054 sise rue de la Mode, auprès des consorts JOYARD.

DELIBERATION 2023026 : ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SCI FETIGNY - ROUTE DE PERIGNAT

Madame le Maire rappelle la délibération N° 2022057 du 19 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de procéder à un échange avec la SCI FETIGNY des parcelles cadastrées section AL N° 195, 192 et 194 sises route de Pérignat.

Dans ce type de procédure un avis du service des domaines est requis afin de spécifier la valeur des biens échangés.

Pour ce dossier la Direction Générale des Finances Publiques - service du pôle d'évaluation domaniale 01 a procédé à l'estimation suivante :

- Pour la parcelle AL 195 cédée par la commune : valeur estimée à 8.175 € (soit 25 €/m²)
- Pour les parcelles AL 192 et 194 cédées par la SCI FETIGNY valeur estimée à 3.275 € (soit 25 €/m²)

Madame le Maire précise que les frais de géomètres, de notaire et de clôture des parcelles seront à la charge de la SCI FETIGNY.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un échange moyennant une soulte de 4.900 €, à la charge de la SCI FETIGNY avec compensation de la totalité de ladite soulte due par la SCI FETIGNY, du fait de la prise en charge par cette dernière aux frais de géomètre et de clôture des parcelles.

En conséquence, dans le cadre de cet échange, aucune somme ne sera due par la SCI FETIGNY à la commune d'Izernore.

VIE POLITIQUE DE LA COMMUNE

**Prorogation du bail à construction pour l'immeuble (foyer du VAL FLEURI)
128 GRANDE RUE**

S. COMUZZI

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de SEMCODA concernant le bail à construction d'une durée de 42 ans - échéance en 2049 - pour l'immeuble sis 128 Grande rue - Foyer du Val Fleuri.

Le bâtiment nécessite des travaux de remise en état et en conformité - remise en état des salles de bains, renforcement des éclairages de circulations, des travaux relatifs à la VMC et au système de désenfumage.

SEMCODA, pour garantir le remboursement de la totalité des prêts nécessaires aux travaux cités ci-dessus, avant que le bail n'arrive à son terme, demande la prorogation de 15 ans du dit bail - soit jusqu'au 13 novembre 2054.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de ce bail à construction, SEMCODA devra restituer la totalité des bâtiments à la commune.

L'ADAPEI de son côté verse un loyer mensuel à SEMCODA.

Le Conseil Municipal souhaite avoir de plus amples informations juridiques concernant ce type d'opération et demande un report de la décision à un conseil ultérieur.

BOURG TRAITEUR : hausse des tarifs des repas de la cantine scolaire au 01/01/23 C. PERROUSSET

Monsieur Christophe PERROUSSET présente au Conseil Municipal le mail de l'entreprise BOURG TRAITEUR, prestataire des repas de la restauration scolaire, qui demande une révision du prix des repas scolaires supérieure à l'indexation contractuelle.

L'entreprise BOURG TRAITEUR justifie cette demande par la situation économique des industries alimentaires frappées de plein fouet par les fortes augmentations du prix des denrées et du coût des énergies.

Il est rappelé que les tarifs du service restauration scolaire ont été fixés par arrêté du Maire en date du 22 novembre 2022 pour effet du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et qu'il convient de réfléchir à l'impact de cette augmentation sur les charges du service « périscolaire/cantine ».

Dans ce contexte, le Conseil Municipal prend bonne note de la demande de BOURG TRAITEUR mais s'octroie un délai de réflexion pour envisager la solution d'indemnisation la plus adaptée à la situation.

TRAVAUX

ILOT RECORDON

S. COMUZZI

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée des travaux du projet et précise que la toiture devrait être mise en place dans les prochaines semaines.

Elle informe le Conseil Municipal qu'un avis des domaines est requis pour chacun des commerces et chacun des logements pour la cession. A ce jour, cette demande ne peut être réalisée, des informations financières restent en attente - plus-value - avenant... Dès que la commune sera en possession de tous les éléments nécessaires à l'évaluation des domaines, la demande sera réalisée.

TOITURE EGLISE :

P. CURTET

Monsieur Pascal CURTET fait part au Conseil Municipal de la demande de la commune d'effectuer une négociation suite à la remise des offres du marché public de la toiture de l'église. Un complément d'informations est nécessaire.

PUMPTRACK

P. CURTET

M. Pascal CURTET rappelle le projet de « PUMTRACK » - piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés - et fait part au conseil municipal des différents devis reçus pour cette opération.

Plusieurs solutions sont proposées :

- Piste en aluminium
- Piste en polyester
- Piste en béton ou enrobés

Ces trois possibilités sont évoquées pour lesquelles il faut tenir compte des spécificités de bruit, de chaleur, de froid...

Le choix du Conseil Municipal se porte sur la solution d'un PUMPTRACK non modulable.

Une étude plus approfondie est nécessaire.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Madame Christianne MAURON présente le compte-rendu de la commission scolaire

- Objectif majeur : hausse des effectifs
- Centre de loisirs : nouveau nom : LUD'IZE créé par les enfants en collaboration avec le musée
- Préparation des projets pour la rentrée 2023

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

VIE CULTURELLE

P. GOUILLOUX

La Nuit des Musées a eu lieu le samedi 13 mai 2023.

Pour l'occasion, le musée archéologique d'Izernore, en partenariat avec la troupe d'Ize, proposait une « **murder party** ». Les visiteurs étaient invités à résoudre une enquête policière en interrogeant suspects et témoins.

Le scénario, créé par le musée, prenait place lors d'une des plus importantes campagnes de fouilles qu'ait connues Izernore : celle de 1863. Si le meurtre fut inventé, les personnages ont réellement existé. A nombre de 9, ils étaient incarnés bénévolement par les comédiens de la Troupe d'Ize, qui ont répondu positivement à la sollicitation du musée (malgré un délai de préparation relativement court). Ces suspects et témoins étaient répartis entre le musée et les vestiges du temple.

Cette animation a rencontré un certain succès. Tous les créneaux horaires ont été occupés. Certaines personnes ont même été refusées faute de disponibilité. La majorité du public était familial. La présence de quelques équipes d'adolescents est à souligner. Par ailleurs, les retours des participants comme des comédiens ont été plus que positifs.

En parallèle, un atelier de construction de monuments romains en briques lego était proposé aux plus jeunes.

Au total, le musée a accueilli, lors de cette édition de la Nuit des Musées, **58 adultes et 48 moins de 18 ans**.

Prochaines animations : Un dépliant a été élaboré pour la programmation des différentes animations

- **Journées de l'archéologie (17 et 18 juin)** : ateliers enfants autour de l'archéologie + visite guidée participative autour de l'identification des objets archéologiques
- **Ateliers enfants des vacances** : tous les mercredis, jeudis et vendredis des vacances d'été
- **Visite guidée du temple et du musée** : à la demande, en juillet et en août
- **Journées du Patrimoine (16 et 17 septembre)** : reconstitutions historiques avec les troupes Pax Augusta et les Arios : armée et cavalerie romaine.

Bulletin municipal

P. GOUILLOUX

Le bon à tirer pour l'édition du N° 28 a été validé et les impressions seront prêtes pour la semaine 24. Une distribution dans les boîtes aux lettres des administrés sera organisée.

Panneau Pocket

M. MOINE

M. Michel MOINE rappelle que la commune a adhéré à l'application d'information au public « Panneau Pocket ». Une interface avec le logiciel du panneau lumineux et de la borne d'information située devant la mairie sera mise en place prochainement.

Une communication sera réalisée auprès des administrés pour la procédure à effectuer afin de recevoir les informations.

VIE ASSOCIATIVE

Forum des associations

Monsieur Xavier BOSSAN et Madame Edda GRASSET informent le Conseil Municipal de la reconduction de la journée « forum des associations » pour l'année 2023.

Cette animation proposée par la mairie permet à toutes les associations communales de présenter leurs activités aux personnes intéressées.

Elle se déroulera le SAMEDI 2 SEPTEMBRE 2023 sur le site de la Vignette. Les associations ont d'ores et déjà été contactées et devront faire un retour quant à leur participation avant le 30 juin 2023.

Création d'une association « ASSOCIATION FERRISTES DU HAUT BUGEY

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association « FERRISTES DU HAUT BUGEY » dont le siège social est déclaré en mairie d'Izernore.

L'activité pratiquée sera le bras de fer en amateur et/ou en compétition.

Une salle sera mise à leur disposition pour les entraînements.

Club photos d'Izernore

Monsieur Xavier BOSSAN fait part au Conseil Municipal du courrier de remerciements du Club Photo pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle lors de l'exposition photographique.

Cette animation ouverte au public mais également à 4 classes de l'école des III Colonnes a rencontré un franc succès.

INFORMATIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du remplacement d'une ATSEM suite à arrêt de travail. D'autre part, Monsieur Julien DARME, en charge du musée d'Izernore quittera ses fonctions mi-juillet, un recrutement est en cours pour son remplacement.

Un candidat au poste de chargé d'opération a été reçu en mairie et il doit rendre réponse prochainement.

FLEURISSEMENT DEPARTEMENTAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Izernore a reçu le 3^{ème} prix départemental du fleurissement - catégorie 4 communes de 2000 à 5000 habitants -

Monsieur Fabien MINET, agent des services techniques en charge du fleurissement a représenté Madame le Maire lors de la remise des prix.

Madame le Maire le félicite pour son travail ainsi que les services techniques et précise que c'est la 1^{ère} fois que la commune se voit attribuer ce titre.

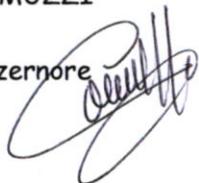
QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Madame le Maire a clos cette séance du Conseil Municipal à 21h15

Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore



Isabelle GREGIS

Secrétaire de séance

